

On ne touchera pas aux DPPR des profs

ENSEIGNEMENT La ministre Milquet rassure

Les profs, on l'a dit, risquent de payer cher les diverses mesures d'austérité mitonnées par les différents gouvernements. S'agissant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les syndicats peuvent être rassurés, a-t-on appris de la ministre Milquet ce vendredi. On ne touchera ni aux DPPR, ni à l'encadrement.

Pour mémoire, le plan « pensions » du Fédéral rabote une série de dispositions avantageuses dont bénéficiait, notamment, l'enseignement.

Outre le fait que l'âge légal de la retraite sera porté en 2025 à 66 ans et en 2030 à 67 ans, la pension anticipée est également revue : l'âge passe à 62,5 ans en 2017 et 63 ans en 2018. On sait aussi qu'il est question de supprimer la bonification « diplôme » qui permettait de prendre en

compte les années d'études dans le calcul de la pension.

Dans ce contexte, la ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (cdH), s'est engagée formellement vendredi à ne pas modifier le système en vigueur pour les fins de carrière des enseignants (DPPR). On ne toucherait à aucune des conditions de départ actuelles. Il n'est « *pas question que les enseignants soient pénalisés deux fois* », assure-t-elle. *Ils méritent des aménagements de fin de carrière spécifiques* ».

Par ailleurs, on ne touchera pas non plus aux normes d'encadrement.

Il n'est pas dit pour autant qu'il n'y aura pas d'économies dans l'enseignement. ■

ÉRIC BURGRAFF